

L'an deux mille vingt-trois, le **lundi 19 juin**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

DATE DE CONVOCATION
12/06/2023

DATE D’AFFICHAGE
12/06/2023

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE (partie à 19h45, après le vote du point n° 11), Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE (arrivée à 18h50, après le vote du point n° 2), Mme Josette ALDROVANDI, M. Abdellah FAWZI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, Mme Isabelle PIERRE, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Bruno LECŒUR donne pouvoir à M. Damien de WINTER
Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à Mme Magali LE BLAIS (à partir du point n° 12)
Mme Catherine SIBBILLE donne pouvoir à Mme Marie-France LEBON (jusqu'au point n° 2)

Absent(s) non excusé(s)

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre ISABEL

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
25
VOTANTS
27

Délibération n° 23.06.19/28

Objet / Signature d'une convention avec l'ESAT de Colombelles pour la pratique artistique à l'espace Camille Claudel

Madame Marie-France MOLLET, Maire-Adjoint, responsable de la commission Culture, présente à l'assemblée délibérante le projet de convention à intervenir avec l'ESAT de Colombelles et rappelle que chacun des membres du Conseil Municipal a reçu communication de ce projet de convention lors de la convocation à la présente séance.

Madame MOLLET précise que la commune de Giberville propose dans le cadre de ses activités culturelles un atelier de pratique artistique : peinture/dessin. La commune entend ainsi favoriser l'épanouissement personnel et d'autre part, faire découvrir les différentes techniques de cette pratique artistique.

En parallèle, l'ESAT de l'APAEI de Caen – Site de Colombelles propose des activités socio-culturelles à ses travailleurs et souhaite leur faire découvrir la pratique du dessin et de la peinture.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement entre la commune de Giberville et l'ESAT de l'APAEI de Caen – Site de Colombelles.

Madame MOLLET indique également que l'activité de pratique artistique peinture/dessin aura lieu à l'espace Camille Claudel situé rue de l'église à Giberville. Les ateliers peinture/dessin auront lieu le mardi de 14h30 à 16h30, soit 15 séances de 2 heures pour l'année scolaire 2023/2024 suivant un calendrier défini entre les deux parties.

Par ailleurs, L'ESAT de l'APAEI de Caen – Site de Colombelles prend à sa charge :

- le transport des travailleurs
- l'accompagnement du groupe par un intervenant de L'ESAT de l'APAEI de Caen – Site de Colombelles
- l'ensemble du matériel nécessaire à la pratique de l'activité peinture/dessin

En dernier lieu, Madame MOLLET précise que cette prestation fera l'objet d'une facturation dont le prix est fixé à 47 € de l'heure pour l'année 2023/2024.

La commune de Giberville émettra un titre de recette en fonction des séances effectuées. Celui-ci sera réglé par l'ESAT de l'APAEI de Caen – Site de Colombelles par virement administratif après réception de la facture.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame MOLLET, et après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

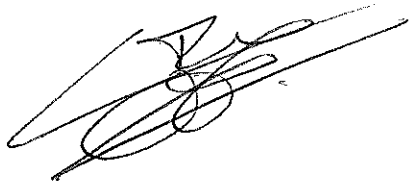
APPROUVE cette initiative tendant à faire découvrir la pratique du dessin et de la peinture aux travailleurs de l'ESAT de l'APAEI de Caen (site de Colombelles),

PREND ACTE du montant qui sera facturé 47 € de l'heure,

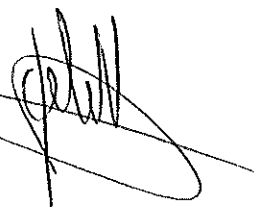
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir pour la période de septembre 2023 à fin juin 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre ISABEL



Le Maire,
Damien de WINTER



PREFECTURE DU CALVADOS
- 3 JUL. 2023
COURRIER